



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 10/07/2020

Festivités du 14 juillet : la préfète de la Vienne prend deux arrêtés relatifs aux feux d'artifices et à la vente de carburant

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, la préfète de la Vienne a signé deux arrêtés :

- Le premier, interdisant sur tout le département la cession à titre onéreux ou non, et l'utilisation d'artifices de divertissement des catégories F1, F2, F3, F4 ainsi que des catégories des groupes T2, T1. Cette mesure s'applique à compter du **lundi 13 juillet 2020 à 8 heures jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 à 8 heures**.

Sont exclus de cette interdiction, les spectacles pyrotechniques autorisés par arrêté préfectoral.

- Le second, interdisant, sur les communes de Biard, Buxerolles, Châtellerault, Croutelle, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Poitiers, et Saint-Benoît, la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant, dans tout contenant permettant une mobilité aisée à compter du **lundi 13 juillet 2020 à 18 heures jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 à 8 heures**.

**Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

